



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 14 - Mise en oeuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles du réseau d'éducation prioritaire - Demande de subvention par l'association Antenne Petite Enfance

Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles du Réseau d'Education Prioritaire
Demande de subvention par l'Association Antenne Petite Enfance

Rapporteur : Mme REBRAB, Conseillère Municipale Déléguée

La Ville de Besançon est un des acteurs de la politique d'accompagnement à la parentalité aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département du Doubs, de divers partenaires associatifs et avec l'appui du Contrat de Ville (Etat et Communauté d'Agglomération du Grand Besançon).

Dans la dynamique des préconisations de l'évaluation nationale («*banaliser les actions dans les lieux naturels ; école, crèche, centre sociaux...*») tout comme en réponse aux besoins locaux constatés, la Ville de Besançon a fédéré ses partenaires afin de mettre en place des ateliers de soutien à la parentalité au sein de l'école. En accord avec l'Inspection d'Académie du Doubs, il s'agit d'accompagner les parents dans l'étape essentielle qu'est la première scolarisation de l'enfant, à deux ou trois ans.

Les objectifs poursuivis par les ateliers sont de réduire le clivage entre l'environnement familial et l'environnement scolaire et de tisser des liens entre ces deux univers en accueillant les parents avec les enfants au sein de la classe.

Dans un premier temps, en septembre 2016, cet atelier a été mis en place de manière expérimentale au sein de la classe dédiée à l'accueil des deux-trois ans à l'école maternelle Champagne à Planoise.

L'évaluation de cette action a démontré un bilan positif en termes de dialogue entre l'équipe enseignante et les parents ; il a permis une rentrée apaisée pour enfants, professionnels et parents. Au regard de ce bilan, il a été décidé de déployer sur l'année scolaire 2017/2018 ces ateliers à deux autres écoles maternelles, Bouilloche et Bourgogne en toutes petites sections/petites sections.

L'intervention est assurée par la psychologue du service Oreille de l'Association Antenne Petite Enfance en co-animation avec le professeur des écoles de la classe dédiée.

L'association Antenne Petite Enfance, dont le budget prévisionnel 2017/2018 est le suivant, sollicite une subvention à hauteur de 1 000 € :

Charges = 8 818 €

Recettes = 7 125 €, soit :

- 1 500 € du Contrat de Ville CAGB
- 1 000 € de la CAF
- 1 200 € du Département
- 1 000 € de la Ville de Besançon
- 2 425 € du Contrat de Ville Etat

Déficit = 1 693 €.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Antenne Petite Enfance pour la mise en œuvre des ateliers de parentalité dans les écoles maternelles.

En cas d'accord sur cette proposition, la dépense de 1 000 € sera prélevée de la façon suivante :

- 500 € sur la ligne 65.64/6574.0093013 CS 44000 de la Direction Petite Enfance,
- 500 € sur la ligne 65.213/6574 CS 21100 de la Direction de l'Education.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme LEMERCIER et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité